

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 01-417-1931 promulguant le décret du 8 juillet 1931 portant approbation du compte définitif des opérations effectuées au titre du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1929.

n° 01-417-1931

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
6 août 1931

Numéro JO  
n° 417 du 31/08/1931

Date du numéro  
31 août 1931

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1<sup>o</sup> » octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 8 juillet 1931, portant approbation du compte définitif des opérations effectuées au titre du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1929,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1<sup>o</sup>. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 8 juillet 1931 susvisé, portant approbation du compte définitif des opérations effectuées au titre du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1929.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHaAPon-BAISSAC.